



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de travail et mesures d'aide aux guides-conférenciers

Question écrite n° 35506

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur les conditions de travail des guides-conférenciers. Les conditions de travail des guides-conférenciers présentent de grandes similitudes vis-à-vis de celles des intermittents du spectacle. Il lui demande ainsi si le Gouvernement prévoit que soit étendu aux guides-conférenciers salariés le système mis en place pour les intermittents, avec le gel de la période sans ponction de leurs droits acquis. De même, il souhaite l'interroger sur la pertinence de la création d'un statut d'intermittent du tourisme pour les professionnels travaillant en contrats courts ou qui se voient contraints par leurs donneurs d'ordre ou employeurs de prendre le statut de micro-entrepreneur (guides-conférenciers, accompagnateurs, hôtesse, divers métiers du tourisme, de l'évènementiel...).

Texte de la réponse

Les guides-conférenciers, comme tous les demandeurs d'emploi, ont pu bénéficier : du prolongement des droits à l'assurance-chômage pour ceux arrivant en fin de droits entre le 30 octobre et le 30 juin 2021 ; de la prime exceptionnelle de 900 € versée par Pôle emploi. Conscient des fragilités inhérentes à la saisonnalité des activités et à l'accentuation de l'instabilité du marché du travail, le Premier ministre a confié une mission au député Jean-François Mbaye et au sénateur Xavier Iacovelli visant à réformer le recours aux contrats de travail à durée déterminée dits d'usage (CDDU). Les conclusions de ce rapport ont été remises au ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion le 15 juin dernier. Le Gouvernement étudie ces recommandations pour répondre à l'objectif de limitation de la précarité des salariés en CDDU. Parallèlement à ce rapport, le ministère de la culture, en liaison avec la direction générale des entreprises et les représentants de la profession, va conduire une étude structurelle sur le métier de guide conférencier afin de mieux cibler les besoins, les attentes et créer si nécessaire un accompagnement renforcé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35506

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2021](#), page 168

Réponse publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7168